Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

PRÉFECTURE
Direction de la citoyenneté

Bureau de la réglementation
générale des élections

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020

ARRÊTÉ n° 2020 -0162 du 2 mars 2020
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-0161 du 28 février 2020
établissant la liste des candidats aux élections municipales et communautaires pour le 1er tour de scrutin

Le Préfet du Cher
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 263 à L. 267, R. 28 et R. 127-2 à R. 128-3 ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-0051 du 22 janvier 2020 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-0161 du 28 février 2020 établissant la liste des candidats aux élections municipales et communautaires pour le 1er tour de scrutin ;

Considérant les modifications à apporter à 6 candidats des communes de Chéry, Graçay, Menetou-Couture, Saint-Laurent, Sainte-Solange et Sancoins ;

SUR la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les candidatures des communes dont les noms suivent ont été modifiées ainsi qu'il suit :

- **Chéry : Mme BOISSAT Aurélie** au lieu de Mme BOUBEKRI Aurélie ;
- **Graçay : 14 Mme STIRER-CHOUBRAC Lucie** au lieu de Mme STRIPER-CHOUBRAC Lucie ;
- **Menetou-Couture : Mme MORGANT Mauricette** au lieu de M. MORGANT Mauricette ;
- **Saint-Laurent : Mme THEBAULT Francine** au lieu de Mme THIEBAULT Francine ;
- **Sainte-Solange : 12 M. PRUVOST Yoann** au lieu de M. PRUVOST Yohann ;
- **Sancoins : 23 M. ANZIL Ginetto** au lieu de M. ANZIL Ginetto (Nationalité : Italienne)

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Cher, les sous-préfètes de Saint-Amand Montrond et de Vierzon ainsi que les maires Chéry, Graçay, Menetou-Couture, Saint-Laurent, Sainte-Solange et Sancoins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

P/Le Préfet,
La secrétaire générale,

Signé : Régine LEDUC

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél: 02 48 67 18 18 - www.cher.gouv.fr
@Prefet18 Préfet du Cher